

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bélarusses - visa Question écrite n° 38273

Texte de la question

M. Frédéric Petit attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la procédure de visa pour les Bélarusses. Depuis près de neuf mois, les Bélarusses luttent pour faire partir le « dernier dictateur d'Europe », Alexander Loukachenko. Depuis le vote massif du peuple bélarusse en faveur de l'opposition incarnée par Svetlana Tikhanovskaya et le trucage des résultats officiels, le régime s'est rendu coupable d'une répression terrible face à une opposition pacifique. Aujourd'hui, les organisations de droits de l'Homme dénombrent 342 prisonniers politiques en Biélorussie. Le Président de la République a été le premier dirigeant européen à rencontrer la leader bélarusse en exil, Svetlana Tikhanovskaya, et l'un des premiers à appeler au départ d'Alexander Loukachenko. La position de la France est donc claire, elle soutient l'opposition bélarusse. Cependant, il est très difficile, voire impossible, pour les Bélarusses d'obtenir un visa pour rejoindre la France. La procédure semble beaucoup trop lourde dans un moment d'urgence comme celui-ci. M. le député s'inquiète du message envoyé : un soutien indéfectible dans les déclarations publiques mais une absence coupable lorsqu'il s'agit d'aider concrètement. Soutenir l'opposition bélarusse c'est aussi protéger les Bélarusses qui ont le courage de se soulever contre ce régime, assurer la sécurité de leurs familles en leur permettant de venir sur le sol français. Les soutenir c'est aussi leur permettre d'accéder aux universités et aux établissements d'enseignement français. Il lui demande donc s'il envisage de revoir la procédure de visa pour les Bélarusses et de l'adapter aux circonstances diplomatiques et humanitaires nouvelles créées par cette crise.

Données clés

Auteur: M. Frédéric Petit

Circonscription: Français établis hors de France (7e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et

Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38273

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : <u>Intérieur</u>
Ministère attributaire : <u>Intérieur</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 avril 2021, page 3407 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)